

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19098 - 74ÈME ANNÉE

Les salariés en grève demandent la nomination d'un administrateur judiciaire

Travailleurs mobilisés pour sauver Bourbon Bois



Depuis hier, les salariés de Bourbon Bois sont en grève. Ils luttent pour sauver leur outil de travail dont ils craignent la disparition. 62 emplois sont en danger avec des répercussions à attendre chez les artisans et les familles qui attendent la réalisation de leur projet d'accèsion à la propriété. Une fois de plus, le conflit trouve son origine par le fait que l'actionnaire principal de Bourbon Bois est un groupe extérieur à La Réunion. Les travailleurs en lutte sont soutenus par la CFDT et l'UR 974, ils interpellent les actionnaires et le préfet afin que l'entreprise soit placée sous procédure de sauvegarde, avec la nomination d'un administrateur judiciaire.

Depuis hier, les travailleurs de Bourbon Bois ont décidé d'utiliser le moyen ultime pour sauver leur entreprise qu'ils estiment menacée : la grève. Ils sont soutenus dans leur combat par la CFDT et l'UR974. Hier matin, ils avaient barré la route devant le siège de l'atelier de Bourbon Bois dans la zone industrielle du Port-

Est. Clara Derfla, secrétaire générale de l'UR974 et Johnny Lagarrigue, secrétaire général de la CFDT-BTP étaient à leurs côtés.

La réalisation des projets d'accèsion à la propriété financés par l'APL constituent une partie de l'activité de Bourbon Bois. Une récente décision du gouvernement a mis fin à cette mesure. Pour les

travailleurs, la direction choisit le prétexte de la suppression de l'APL accèsion pour tenter de faire passer un plan de licenciement qui ne serait que la première étape vers la fermeture définitive de l'entreprise.

Évaporation des profits en dehors

de La Réunion

En effet, Bourbon Bois est une filiale d'un groupe extérieur, GLV, dont le centre d'intérêt principal n'est pas La Réunion. Johnny Lagarrigue, explique que les représentants du personnel ont eu recours au cabinet d'expertise SECAFI pour faire la lumière sur les arguments de la direction prétendant l'entreprise en sérieuse difficulté. SECAFI a examiné les comptes des 8 dernières années.

Les conclusions de l'expertise disent en substance que les profits réalisés par les travailleurs de Bourbon Bois ont servi à renflouer les caisses d'autres sociétés du groupe. 12 millions d'euros ont ainsi été transférés vers une filiale antillaise de GLV. Le rapport d'expert met aussi en évidence un transfert de 200.000 euros, puis de 385.000 euros vers une autre filiale, Sancho, qui n'emploie que 3 salariés.

Les syndicalistes dénoncent cette gestion, révélatrice de l'attitude de certains patrons qui viennent à La Réunion pour profiter d'un cadre fiscal favorable, empochent les subventions, rapatrient les profits ailleurs puis abandonnent le navire quand le cadre légal change. Clara Derfla voit dans ces pratiques un véritable « pillage ». « Les Réunionnais n'ont pas besoin de patrons comme ça », souligne-t-elle.

Entreprise viable

Bourbon Bois connaît son deuxième conflit social de l'année. En avril, le premier avait déjà été une conséquence de la suppression de l'APL Accession. La direction avait alors signé un protocole d'accord où elle s'engageait à présenter une feuille de route pour la poursuite de l'activité. Une assemblée générale des actionnaires devait également être convoquée en juin ou juillet. Aucune réponse n'a été donnée à ces engagements, et 40 % du personnel est en chômage

partiel.

Johnny Lagarrigue rappelle qu'au moment de l'annonce de la suppression de l'APL accession, la CFDT, la CGTR et la CAPEB avaient négocié avec la Région Réunion le financement de 523 dossiers. 134 devaient bénéficier à Bourbon Bois, ce qui garantit une activité jusqu'à fin 2019.

Dans un autre domaine la direction ne reste pas inactive. Elle a ainsi présenté un « Plan de sauvegarde de l'emploi » visant à licencier une partie du personnel. Ce PSE a été refusé par la DIECCTE. Le dirigeant de Bourbon Bois, M. Levilain, a ordonné le transfert de l'activité du site de Saint-Pierre au Port, mesure qui touche une vingtaine de salariés. Les représentants du personnel refusent ce transfert, car ils estiment que le dirigeant prend une décision qui va au-delà de la délégation de compétences que lui a accordé le Conseil d'administration de la société. Pour les syndicalistes, l'objectif de la direction est d'organiser la faillite de Bourbon Bois, afin de trouver le prétexte à la fermeture de l'entreprise.

Les travailleurs portent les revendications suivantes :

Tout d'abord, ils demandent une feuille de route claire pour l'avenir de Bourbon Bois. Ensuite, ils demandent aux actionnaires de prendre leurs responsabilités en faisant cesser des pratiques managériales que les syndicalistes considèrent comme du harcèlement moral visant à pousser des salariés à la démission.

Enfin, ils demandent que l'entreprise soit placée sous procédure de sauvegarde avec nomination d'un administrateur judiciaire.

« L'intersyndicale compte beaucoup sur l'intervention du préfet », affirment Clara Derfla et Johnny Lagarrigue, car Bourbon Bois est une entreprise qui a largement bénéficié de subventions publiques grâce au financement de travaux liés à l'APL accession.

En effet, contrairement à ce que pourrait laisser croire la demande d'un PSE de la part de la direction, Bourbon Bois est une société viable, souligne Clara Derfla, et des repreneurs se sont manifestés.

M.M.

Les syndicats interpellent le préfet

Après la SIB et ARCELOR-MITTAL...

Ce qui est en train de se passer à Bourbon Bois n'est pas sans rappeler deux cas précédents dans les zones industrielles du Port.

Il y eut tout d'abord la Société industrielle de Bourbon, filiale de Colgate Palmolive. Cette entreprise faisait des profits, mais pas assez selon les actionnaires du groupe international. Ils ont considéré qu'ils faisaient plus de bénéfices en vendant à La Réunion de produits venus d'une usine située en France plutôt que de vendre le fruit du travail de salariés réunionnais. Ils ont alors décidé de fermer la SIB.

L'année dernière, c'est ARCELOR-MITTAL qui a choisi de fermer son atelier huisserie alors même que les travailleurs de cette unité étaient dépositaires d'un savoir-faire unique à La Réunion, indispensable à la réhabilitation de logements sociaux. La mobilisation des travailleurs leur a permis d'obtenir les conditions nécessaires au maintien de l'activité par le biais d'une SCOP financée par les indemnités de licenciement.

Aujourd'hui, c'est au tour des travailleurs de Bourbon Bois d'être menacés. Le point commun entre ces trois affaires vient du fait que ces sociétés sont des filiales de groupes extérieurs dont le centre d'intérêt n'est pas La Réunion, ce qui le rend très éloignés des conséquences sociales de leurs actes.

Edito

Le gouvernement maintient l'inégalité dans l'accès aux soins

La présentation du plan de lutte contre la pauvreté par le gouvernement a pris plusieurs mois de retard. Mais la France est obligée d'agir. Elle a en effet signé les Objectifs de développement durable, ce qui signifie qu'elle s'est engagée à éradiquer la pauvreté d'ici 2030. Cela suppose des mesures de rupture, car bien qu'elle soit encore un des pays les plus riches du monde, la France compte 13 % de sa population vivant sous le seuil de pauvreté.

À La Réunion, du fait de l'application mécanique de lois inadaptée, la proportion de Réunionnais vivant sous le seuil de pauvreté dépasse 40 %. Ramener cette proportion à zéro en 12 ans est un défi auquel le gouvernement pourra-t-il répondre ?

La première mesure annoncée laisse entendre que le redressement est mal parti. En effet, un des droits essentiels est celui de se soigner. Les personnes obligées de survivre avec un minimum social peuvent bénéficier la prise en charge avec la CMU. A cela s'ajoute la CMU complémentaire qui permet de bénéficier d'une mutuelle gratuitement.

Mais des personnes dépassent le plafond pour bénéficier de la CMU-C alors qu'elles touchent mensuellement une somme inférieure au seuil de pauvreté. Pour elle existaient jusqu'à présent une aide au financement de la mutuelle, ce qui signifiait qu'il fallait quand même payer pour se soigner. Le projet du gouvernement maintient ce principe. Pour une personne ayant un revenu mensuel de 980 euros par mois, soit le seuil de pauvreté, il faudra payer 360 euros par an pour avoir droit à une mutuelle. Cela pose une fois de plus le problème de l'inégalité dans l'accès aux soins.

Pourtant, à l'autre bout de la chaîne, les plus riches bénéficient de largesses fiscales qui leur permettent d'économiser des milliards. Mais pour les plus pauvres, ce gouvernement ne fait pas de cadeau. Même en dessous du seuil de pauvreté, il faudra payer pour se soigner.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Législative partielle dans la 7e circonscription

Ouverture de la permanence de Gilles Leperlier et Jessie Caro

Vendredi soir, Gilles Leperlier et Jessie Caro ont inauguré leur permanence électorale. Elle se situe à Saint-Leu, dans le quartier de Quatre-Robinets, chez Mme Roberte.



Depuis vendredi, Gilles Leperlier et Jessie Caro disposent officiellement d'une permanence électorale. L'inauguration a eu lieu vendredi soir. Elle se situe chez Mme Roberte, dans le quartier de Quatre-Robinets à Saint-Leu.

Pour les communistes, Quatre-Robinets rappelle le terrain de grandes luttes quand se dressait entre Saint-Leu et Piton l'usine de Stella, propriété des Sucreries de Bourbon.

Autour de cette usine se sont organisées des plantations, elles ont fait de cette partie de la commune de Saint-Leu un lieu de développement du mouvement progressiste, et d'implantation du Parti communiste réunionnais.

C'est en effet là que fut livrée la bataille contre la fermeture de Stella dans les années 1970. Les transformations du quartier ont peut-être gommé son imposante carrure industrielle, mais elles n'effacent pas de la mémoire les combats.

Vendredi, près d'une centaine de personnes étaient présentes à l'inauguration de la permanence, notamment Élie Hoarau, président du PCR et Maurice Gironcel, secrétaire général. Retour en images sur cet événement.



Confirmation du défi considérable et de la marge qui se réduit

Redoubler d'effort pour appliquer l'Accord de Paris

Selon un nouveau rapport, si les villes, les États, les régions et les entreprises peuvent accélérer l'action climatique, il faut faire davantage à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs de la société pour maintenir l'augmentation moyenne de la température mondiale au plus près de 1,5°C, comme convenu par la communauté internationale dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

Selon un nouveau rapport, si les villes, les États, les régions et les entreprises peuvent accélérer l'action climatique, il faut faire davantage à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs de la société pour maintenir l'augmentation moyenne de la température mondiale au plus près de 1,5°C, comme convenu par la communauté internationale dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

Le rapport a été publié avant le Sommet mondial de l'Action climatique qui se tiendra à San Francisco du 12 au 14 septembre, sous la coprésidence de Patricia Espinosa, plus haut responsable de l'ONU Changements climatiques. Le Sommet est conçu pour susciter de nouveaux engagements en matière d'action climatique de la part des multiples intervenants et pour montrer les progrès accom-

plis depuis l'Accord de Paris.

Le rapport a été rédigé par Data-Driven Yale, NewClimate Institute, PBL Netherlands Environmental Assessment Agency, en partenariat avec le CDP, et évalue les engagements de plus de 6 000 villes, régions et entreprises, dans plusieurs pays à fortes émissions de gaz à effet de serre.

Les principales conclusions du rapport sont les suivantes:

- D'ici 2030, les émissions mondiales de gaz à effet de serre pourraient être inférieures de 1,5 à 2,2 Gt CO₂/an si les engagements individuels de près de 6 000 villes, États et régions et de plus de 2 000 entreprises sont appliqués intégralement, par rapport à ce qui serait obtenu par le biais des politiques nationales actuellement en cours. Ce montant de réduction potentielle équivaut à peu près au double des émissions de gaz à ef-

fet de serre du Canada en 2016.

- Aux États-Unis, la mise en œuvre complète des engagements individuels déclarés et quantifiés des villes, des régions et des entreprises pourrait fournir au moins la moitié (entre 670 et 810 Mt eq CO₂/an - millions de tonnes d'équivalent CO₂/an, ndlr - en 2030) des réductions d'émissions nécessaires pour respecter l'engagement pris par l'Amérique à Paris.

- Dans l'Union européenne, les engagements des villes, des régions et des entreprises pourraient réduire les émissions de gaz à effet de serre de 230 à 445 Mt eq CO₂/an, soit à peu près l'équivalent des émissions de gaz à effet de serre de l'Italie en 2016. En Chine, ces mesures pourraient réduire les émissions jusqu'à 155 Mt eq CO₂, ce qui équivaut à peu près à ce que les processus industriels du pays ont généré en 2014.

In kozman pou la rout

« La lang, lo méyèr konm lo pir zafèr k'néna »

Zot i koné Esope in saz zèsklav la kour in roi : lo roi I di ali fé in kari avèk sak lé méyèr. Li fé in kari la lang –sa i fatig bien son mètr ! Landomin i di ali : fé in kary avèk sak li trouv lo pli mové : li fé in kari la lang. La pa béoin dir azot li la fatig son mètr in pé bokou. Li té ragoulé vèye pa koman. La pa béoin an avoir bak +25 pou konprann sa... Samdimansh-la, moin lété an parmi é mi pé dir moin lété kontan... tazantan ! Pars ou i pé an avoir la shans bite dsi in moun i di dé shoz intéresan mé ou i pé tonm galan dsi in moun razoir parl pi. L'èr la ou i konpran kosa i lé in moun i koz inital, konm in moun i di dé bone shoz. Alé ! Mi kite azot roflèsh la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Oté

Avèk la résponsabilité, ni pé rouv bann port zordi lé fèrmé

Matante Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi antann azot apré parl la sékirité alimantèr pou nou isi La Rényon. Kozé lé bon : a oui, ni pé dir. Pou kosa mi di sa émi pran pa bann rouj-de-fon o séryé kan zot i grenn z'ot litani ? Pars moin la bien ékoute bann z'ansien é moin mèm moin néna souvnir. Souvnir in tan téi mank anou bokou d'shoz. Dann tan-la La Rényon lété izolé par rapport la guèr trant nèf-karann-sink. L'avé près poin manzé, près poin médikaman, linz lété rar vèye pa. Donk, kan zordi, in pé i di La Rényon i pé viv an sékirité alimantèr, sa i rapèl amoin si tan tèlman mové souvnir ké moin néna n sèl anvè sé d'fé fèrm azot z'ot také. Sak la di : « La lang la poin lo zo l'avé bien rézon ». Tok ! Pran sa pou toué !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz toultan la boush rouvèr, sak ou i lé paf é pou étone amoin. I ariv pa ou kalkil in pé dann kèl sistèm ékonomik nou lété ? I ariv pa ou d'pansé nout problèm téi vien pa par rapòrt nout posibilité mé par rapòrt lo sitèm nou téi viv dodan ? Dann tan ou i parl matant lété la koloni donk la dominasyon épi l'ésplòitasyon kolonyal. Dann tan-la galman bann méyèr tèr lété dan la min bann gro propriyètèr. Donk la grann mass demoun l'avé lo mové tèr épi par pti bout pti bout. Donk in sistèm la plipar d'moun téi viv p amé téi sirviv.

Astèr zordi ? Si bann ro propriyètèr na pi bonpé, lo sistèm kolonyal la vni néokoonya é li la pa bon non pli. Dizon in guèr i pète, bato i ariv ppi shé nou, vite fé mal fé, bann rényoné i krèv do fain... D'aprè ou matant moin l'aprè done aou rézon la ? Non, mi done pa ou rézon, sèl shoz mi di nout sistèm agrikol la pa bon é si ni shanj pa n ou va romète anou dann danzé si zamé in zour... Si ni shanj nout sistèm ékonomik, l'èrla ni pé an avoir léspoir sov anou apar nou mèm.

L'otonomi énérgétik i rouv anou son bra ! La sékirité alimantèri rouv anou son bra ! Dévlopman indistriyèl galman avèk lo matyèr griz bann rényoné. Alor matant, sak ni doi fèr sé shanj sistèm. Nou néna in nom pou sa nou : ni apèl sa la résponsabilité. Sé sa k'i fo pou nou ! Sé sa k'i pé rouv anou bann port zordi lé fèrmé. Tok ! Pran sa pou ou !

Justin